



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2002
Français
Original: arabe

Lettres identiques datées du 14 janvier 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées turques ont lancé de nouvelles opérations militaires contre le territoire iraquien, comme indiqué ci-après.

1. Le 21 et le 22 décembre 2001, une force militaire turque est entrée dans le nord de l'Iraq en direction de Zakho en passant par Ibrahim al-Khalil. Cette force comprenait 400 hommes accompagnés de 50 véhicules militaires et 30 chars transportés par véhicule.

2. Le 28 décembre 2001, 10 cars civils sont entrés par le même passage, accompagnés de 12 véhicules militaires transportant 800 soldats des forces spéciales turques. Une partie de cette force, qui venait de son quartier général dans la circonscription de Qaysari en Turquie s'est arrêtée dans la zone de Bikoufa et l'autre partie dans la région de Diyana. Cette nouvelle incursion de la Turquie dans le nord de l'Iraq s'inscrit dans le cadre de la série d'opérations hostiles et de violations flagrantes auxquelles les forces armées turques se livrent pour porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle confirme la double politique menée par la Turquie face à la situation anormale qui sévit dans le nord de l'Iraq, la Turquie ayant participé à la création de cette situation et s'employant à la maintenir, s'ingérant ainsi ouvertement dans les affaires intérieures de l'Iraq. Les affirmations de la Turquie, selon lesquelles elle poursuivrait des éléments constituant une menace pour la sécurité du pays, ne sauraient justifier ces interventions attentatoires à la souveraineté de l'Iraq. Le véritable moyen de préserver la sécurité de la frontière sud de la Turquie est de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq et de cesser de faciliter l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et de porter atteinte à sa souveraineté et à son unité territoriale.

Le Gouvernement iraquien déplore et condamne énergiquement les violations continues par les forces armées turques de l'intégrité territoriale de l'Iraq dans le nord du pays, en violation du principe de bon voisinage, des règles du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies.



Nous engageons la Turquie à mettre immédiatement fin aux pratiques hostiles susmentionnées et à y renoncer, ainsi qu'à retirer ses forces du territoire iraquien sans délai. Le Gouvernement iraquien se réserve d'exercer son plein droit de légitime défense et rejette sur la Turquie l'entière responsabilité internationale des conséquences de ses agressions continues, de ses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et de ses interventions, qui ont pour effet d'exposer la sécurité de l'Iraq à de graves dangers.

Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies assumera ses responsabilités, qu'elle demandera au Gouvernement turc de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international, de mettre immédiatement fin à son agression militaire et à son ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Iraq et de retirer ses forces du territoire iraquien sans délai, et qu'elle tiendra la Turquie responsable au regard du droit de cette agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Abdul Munim **Al-Kadhe**
